Image not found or type unknown

accident sans constat amiable

Par **josephine87**, le **02/04/2013** à **14:44**

Bonjour, j'ai eu un petit accident impliquant mon véhicule et celui d'un tiers, la personne reculait avec son clignotant et je n'ai pas eu le temps de réagir et l'arrière de son véhicule à touché et rayé le mien.
Nous nous sommes arrêtés pour remplir le constat,mais la personne concernée n'a pas mis les bonnes informations, et ne l'a pas signé, elle a du déplacer son véhicule pour ne pas gêner et n'est jamais revenu. J'ai pu relevé la plaque et ai contacté mon assurance qui est rentrée en contact avec son assurance.
Ma question est: que risque t'il d'arriver? la personne peut elle renier son implication? Quels sont mes recours?

Bien cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés